

### **Prix de thèse de la Fondation Terre Solidaire - édition 3 (version déc. 2023)**

#### **ARTICLE 1 – OBJET DU PRIX DE THESE DE LA FONDATION TERRE SOLIDAIRE**

La Fondation Terre Solidaire offre un prix pour récompenser des travaux de thèse participant à améliorer les réflexions, réalisations et solutions des acteurs concernés par la mise en œuvre d'une transition écologique juste et solidaire en France. Ce prix vise à encourager de récents docteurs ayant réalisé leur thèse, tous secteurs disciplinaires confondus, en partenariat avec des acteurs (en particulier parmi les mouvements sociaux, associations citoyennes, syndicats, organisations de l'économie sociale et solidaire, collectivités, et organismes publics) ou ayant fait l'effort de dégager des enseignements pour l'action à partir de leurs travaux doctoraux. Leur recherche doit avoir traité d'enjeux relatifs à la transition écologique, dans le contexte français, avec une attention aux situations d'inégalités ou de discriminations afin de favoriser la concrétisation des objectifs de justice et de solidarité. Le jury sera particulièrement attentif au potentiel transformatif (ou aux savoirs transformatifs) que les candidats pourront faire ressortir de leurs travaux.

Un-e lauréat-e sera sélectionné dans chacune des deux catégories (« Sciences Humaines et Sociales » et « Sciences de l'ingénieur et de la Terre ») par un jury interdisciplinaire, composé de chercheurs et d'acteurs.

**La date limite de dépôt des dossiers de candidatures est repoussée du 15 décembre 2023 au 10 janvier 2024 à 23h59 (heure de Paris).**

#### **ARTICLE 2 – ORGANISATEUR DU PRIX**

Fondation Terre Solidaire, fondation reconnue d'utilité publique par le décret du 20 juin 2016, dont le siège se situe au 8, rue Jean Lantier – 75001 Paris - France.

Site internet de la Fondation Terre Solidaire : <https://fondation-terresolidaire.org/>

Site internet dédié au Prix de thèse : <https://www.prix-these.fondation-terresolidaire.org/>

Adresse email contact dédiée au Prix de Thèse : [prix-these@fondation-terresolidaire.org](mailto:prix-these@fondation-terresolidaire.org)

#### **ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Le Prix est ouvert aux docteur-e-s ayant soutenu leur thèse entre le **1er janvier 2021 et le 31 juillet 2023**, dans toutes les disciplines scientifiques (sciences de la vie et de l'environnement, sciences sociales, sciences de l'ingénieur, sciences physiques et de l'Univers, etc.).

Les personnes ayant candidatées lors de l'édition précédente sont autorisées à présenter de nouveau leur candidature si elles le souhaitent.

Les thèses doivent concerner le contexte **français métropolitain et/ou d'Outre-mer**, tout en pouvant inclure une ouverture à l'échelle européenne, ou des recherches complémentaires dans d'autres pays (y compris hors-Europe), par exemple à titre comparatif.

Les travaux des candidats doivent remplir de façon cumulative les trois critères suivants :

1. Avoir traité d'enjeux relatifs à **la transition écologique**. Cette notion concerne tous les secteurs et activités de nos sociétés en incluant des dimensions techniques, ingénieriques, socio-économiques, environnementales, sociétales et politiques. Ces processus de transition incluent la compréhension des origines et conséquences des perturbations environnementales (dérèglement climatique, érosion de la biodiversité, pollutions, etc.), la mise en œuvre d'actions et de solutions en réponse à ces problèmes, l'identification des freins et leviers structurels à leur concrétisation, le questionnement des dilemmes techniques et sociaux relatifs aux enjeux et innovations écologiques, etc.

2. Nourrir la compréhension et la prise en compte **des enjeux de justice et de solidarité** à travers les processus actuels et à venir de transition écologique. Cela peut être par exemple la compréhension des racines des aggravations inégalitaires ou production de nouvelles injustices induites par les dérèglements climatiques et écologiques ; l'analyse de la prise en compte des groupes sociaux les plus exposés aux injustices et inégalités ; l'identification des angles morts ou phénomènes invisibilisant ces situations inégalitaires aggravées par les problèmes environnementaux ou des actions à visée écologique ; des propositions pouvant contribuer à réduire ces inégalités et injustices et favoriser la participation de toutes les populations (en particulier les plus exclus) à la transformation écologique et climatique ; etc.
3. Avoir été menés **en partenariat avec des acteurs** engagés dans une dynamique de transition écologique. Ces acteurs peuvent être (liste non exhaustive) des syndicats professionnels, des associations locales, des entreprises, des organisations de l'économie sociale et solidaire, des collectivités locales ou des organismes publics. Le jury sera particulièrement attentif au potentiel transformatif (ou aux savoirs transformatifs) que pourraient avoir ces travaux vis-à-vis de ces acteurs.

Ces critères seront pondérés différemment selon les deux catégories disciplinaires concernées (Sciences humaines et sociales d'un côté et de l'autre, Sciences de l'ingénieur et de la Terre), pour prendre en compte l'inégale capacité des différentes disciplines scientifiques à traiter des enjeux de justice et de solidarité.

#### **ARTICLE 4 – CANDIDATURES**

Le dépôt des candidatures se fait uniquement via un formulaire à remplir en ligne, accessible depuis le site internet dédié au *Prix de Thèse de la Fondation Terre Solidaire* suivant :

<https://www.prix-these.fondation-terresolidaire.org>

Chaque candidat garantit la sincérité et l'exactitude des informations qu'il fournit, toute imprécision ou omission susceptible de fausser l'appréciation du dossier entraînera son annulation. Tout dossier illisible, incomplet, portant des indications d'identité ou d'adresse fausses, sera considéré comme nul.

La participation au Prix vaut acceptation du présent règlement dans toutes ses dispositions.

Les dossiers de candidature doivent comporter les éléments suivants :

- Le formulaire de candidature (accessible avec ce [lien](#))
- Un 4-pages résumant le parcours du ou de la candidat-e, sa thèse ainsi que sa correspondance aux 3 critères requis pour ce Prix (quelques éléments utiles pour guider les candidats dans l'écriture de ce 4-pages sont disponibles sur le site internet dédié pour le Prix de Thèse) ;
- Une lettre de soutien d'une organisation non-scientifique bénéficiant de ce travail ;
- Un CV ;
- Une version numérique de la thèse ;
- Les rapports de pré-soutenance et soutenance ;
- 1 ou 2 publications scientifiques (communication dans un congrès ou article de revue scientifique) ;
- 1 ou 2 documents, supports ou liens Internet montrant l'effort du candidat pour mettre ses travaux au service des acteurs.

L'ensemble des documents doivent être numérisés **au format PDF** et suivre la nomenclature suivante **prénomNOM candidat-e + type de document explicites**. Par exemple : *MarieDUPONT\_4pages*.

Un accusé de réception sera automatiquement envoyé aux candidats dès la soumission du formulaire de candidature. En cas de non réception de cet accusé de réception automatique, le candidat est invité à contacter la Fondation Terre Solidaire via l'email : [prix-these@fondation-terresolidaire.org](mailto:prix-these@fondation-terresolidaire.org)

La Fondation Terre Solidaire se réserve, si nécessaire, la possibilité de demander au candidat des éléments complémentaires permettant le bon enregistrement de son dossier de candidature.

#### **ARTICLE 5 – PARRAINAGE DU PRIX**

Cette 3ème édition est parrainée par Jean Jouzel, climatologue et ancien membre du GIEC. Le parrain n'est pas membre du jury.

## **ARTICLE 6 – COMPOSITION DU JURY**

Sa composition reflète les spécificités du prix : pluridisciplinaire, composé de chercheurs-es et d'acteurs qui partagent une même ambition :

- L'urgence à engager une transition écologique basée sur des changements systémiques ;
- Une transition écologique indissociable des enjeux de justice et de solidarité ;
- La nécessité de rapprocher le monde académique et les acteurs.

La composition du jury est disponible sur le site internet dédié au Prix de Thèse. En cas de vacance, de démission ou de toute autre cause d'empêchement, un nouveau membre est éventuellement désigné par la Fondation Terre Solidaire. L'implication des membres du Jury est bénévole.

Le jury est animé et coordonné par un binôme composé de Véronique Lucas (sociologue, membre du Jury et ancienne administratrice de la fondation) et Philippe Mayol (membre du jury et Directeur général de la fondation). Le jury est accompagné dans ses travaux par l'équipe de la Fondation Terre Solidaire.

## **ARTICLE 7 – SELECTION DES CANDIDATURES, EVALUATION ET DESIGNATION DES LAUREAT**

Les délibérations et travaux du jury se déroulent à huis clos. Le jury est souverain et n'a pas à motiver ses décisions.

Si un membre du jury a été directeur de la thèse d'un-e candidat-e ou membre de son jury de thèse ou encore s'il connaît personnellement un-e candidat-e, il doit se déporter.

Chaque membre du Jury s'engage à respecter, sans limitation de durée, la confidentialité des informations de toute nature fournies par le candidat et notamment les données personnelles et professionnelles.

Un-e lauréat-e sera sélectionné-e par le jury dans chacune des deux catégories suivantes :

- Sciences Humaines et Sociales ;
- Sciences de l'ingénieur et de la Terre.

Le jury proposera à la Fondation Terre Solidaire, pour validation finale, un lauréat par catégorie. Le jury peut ne pas décerner le Prix s'il n'estime qu'aucune des thèses soumises ne présente les qualités requises. En dernier ressort, si le jury n'arrive pas à un consensus pour identifier un-e lauréat-e par catégorie, la Fondation Terre Solidaire s'appuiera sur ses recommandations pour choisir les lauréats.

Dans un premier temps, le jury opérera une pré-sélection en évaluant les meilleurs « 4-pages ». Ce 4-pages demandé aux candidats, visant à résumer leur parcours, la thèse ainsi que sa correspondance aux trois critères requis pour ce Prix, sera la base de la pré-sélection des candidatures.

Il vise trois objectifs pour faciliter le travail de sélection du jury :

- 1) Mettre en perspective la thèse avec les 3 critères requis pour le Prix ;
- 2) Permettre d'évaluer la correspondance des candidatures aux 3 critères requis pour le Prix ;
- 3) Permettre d'évaluer l'effort fourni par les candidats pour dégager des enseignements pour l'action à partir de leurs travaux doctoraux et les mettre à disposition des acteurs.

S'il apparaît que le nombre des travaux soumis à l'examen du jury est très élevé, le binôme de coordination est en droit de décider la constitution d'un comité de présélection des meilleurs « 4-pages ».

Dans un second temps, les autres documents des candidats ainsi pré-sélectionnés feront l'objet d'une lecture pour départager les meilleurs travaux. Le Jury se donne la possibilité de faire appel à des expertises externes pour l'aider à évaluer des travaux en particulier ceux liés à des disciplines non représentées au sein du Jury. Chaque membre du jury classe les travaux selon son rang de préférence. Les travaux primés sont ceux qui ont recueillis les meilleurs rangs.

Tous les candidats sont avertis par courrier postal ou électronique du résultat des délibérations du jury. La Fondation Terre Solidaire ne pourra être tenue responsable en cas d'impossibilité de joindre les candidats.

Les lauréats seront annoncés et présentés sur les supports de communication de la Fondation Terre Solidaire (site internet, réseaux sociaux, communiqués de presse, etc.) ainsi que par les médias mobilisés autour du Prix de Thèse ou décidant de relayer l'actualité de la Fondation Terre Solidaire.

#### **ARTICLE 8 – CALENDRIER INDICATIF**

Fin juin 2023	Annonce de l'appel à candidatures
10 janvier 2024 à 23h59 (heure de Paris)	Date limite de dépôt des dossiers de candidatures
Mi-janvier – fin mai 2024	Examen des dossiers reçus par les membres du jury
Mi-juin 2024	Délibération finale par le jury, annonce des lauréats, remise des prix
Courant octobre 2024	Rencontre entre les lauréats et le jury et remise des prix.

#### **ARTICLE 9 – DOTATION**

Une dotation de 4000 € récompensera le lauréat·e de chacune des deux catégories.

Les lauréats-es bénéficieront d'un accompagnement journalistique pour rendre compte de leurs travaux à travers les médias.

La Fondation se réserve le droit de réorganiser le partage du montant total de la dotation (8 000 €) réservée à ce prix. À titre exceptionnel, le jury peut décider de ne pas attribuer de dotation, s'il estime qu'aucune des thèses qui lui ont été proposées ne mérite d'être récompensée.

#### **ARTICLE 10 – MISE EN VALEUR DES TRAVAUX**

Les lauréats sélectionnés seront invités à recevoir leur prix durant une cérémonie à Paris, durant laquelle ils présenteront leurs travaux qui seront discutés par des membres du jury.

Les lauréats sélectionnés et leurs travaux seront valorisés sur les supports de communication de la Fondation Terre Solidaire (sites internet, réseaux sociaux, communiqués de presse, etc.) ainsi que par les médias mobilisés autour du Prix de Thèse ou décidant de relayer l'actualité de la Fondation Terre Solidaire.

Les lauréats bénéficieront d'un accompagnement pour mieux valoriser leurs travaux dans les médias.

Les 4-pages des autres candidats qui auront été jugés intéressants par le jury pourront être transmis à un média partenaire pour être valorisés.

#### **ARTICLE 11 – OBLIGATION DES CANDIDATS ET DES LAUREATS**

En participant au *Prix de Thèse de la Fondation Terre Solidaire*, les candidats s'engagent par avance à céder à titre gratuit à la Fondation Terre Solidaire les droits d'exploitation du contenu et des supports visuels de communication. Ces droits cédés autorisent la Fondation Terre Solidaire à utiliser leurs nom, prénom, images, interviews ainsi que les contenus et supports du dossier de candidature dans sa communication interne et externe, nationale et internationale, auprès de tout public, sur tous supports (papier, multimédia, site internet et réseaux sociaux) ainsi que le droit d'adapter, de modifier et de faire évoluer les différents contenus et visuels fournis.

Les lauréats s'engagent à être présents lors de la remise des prix.

#### **ARTICLE 12 – FRAIS DE PARTICIPATION**

La participation au *Prix de Thèse de la Fondation Terre Solidaire* est gratuite. Les frais engagés par les candidats pour la constitution et la présentation de leur dossier sont à leur charge et ne peuvent donner lieu à remboursement ou dédommagement.

#### **ARTICLE 13 – INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Pour déposer un dossier, certaines informations personnelles sont recueillies. Ces informations sont enregistrées et sauvegardées et sont nécessaires à la prise en compte de la participation au Prix et à l'instruction du dossier de candidature.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004 et du Règlement Européen sur la protection des données à caractère personnelles du 27 avril 2016, les candidats disposent d'un

droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant qu'ils peuvent exercer en écrivant à la Fondation Terre Solidaire.

#### **ARTICLE 14 – RESPONSABILITE ET LITIGES**

Le présent Prix est soumis exclusivement à la loi française.

La Fondation Terre Solidaire ne peut être tenue pour responsable de la perte des envois électroniques des participants qui seraient la conséquence de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au prix ou ayant endommagé le système d'un participant.

La Fondation Terre Solidaire ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'évènements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent prix, à l'écourter, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait et aucune réparation ne pourrait lui être demandée. Elle se réserve le droit dans tous les cas de prolonger la période de participation au prix.

La Fondation Terre Solidaire se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement.

La Fondation Terre Solidaire est seule compétente pour trancher, en dernier ressort, tout cas litigieux, prendre toute décision imposée par les circonstances, exceptionnelles ou non, de suppression ou modification de tout ou partie de l'appel à candidatures. Tous les cas non prévus par le présent règlement seront traités par la Fondation Terre Solidaire.

Pour toute question sur le Prix de Thèse de la Fondation Terre Solidaire, veuillez écrire à [prix-these@fondation-terresolidaire.org](mailto:prix-these@fondation-terresolidaire.org)